



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Séance du 27 mars 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, MORIN Catherine, ARDISSON Jean-Claude, DUMAS Chantal, CORNAND Jean-Jacques, NOUVEL Alain.

Excusés : LUCIANO Luc (a donné pouvoir à DUMAS Chantal),
MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à DRAMAIX Jean-Guy),
BLAIN Bruno (a donné pouvoir à MILLET Jérôme)

Date de convocation : 21.03.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°09.2025

Objet : Convention de participation frais de raccordement assainissement Mr MALTAITE et Mme COUCHEZ

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Mr MALTAITE Christophe et Mme COUCHEZ Sylvie, conformément à la délibération n°4 du 14 décembre 2016, un devis a été établi par l'entreprise 2 BTA pour un montant de 1 929.95 € TTC. Monsieur le Maire présente le projet de convention pour le remboursement des frais par les demandeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise 2 BTA pour un montant de 1 929.95 € TTC
- Accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2025

Christian THIRIOT, Maire

